



HAL
open science

Remettre en cause quelques évidences sur l'accueil et les mobilités dans les territoires ruraux

Sylvie Lardon, Emilie Jamet, Marie-Anne Lenain

► To cite this version:

Sylvie Lardon, Emilie Jamet, Marie-Anne Lenain. Remettre en cause quelques évidences sur l'accueil et les mobilités dans les territoires ruraux. Politiques d'accueil et mobilité dans les territoires ruraux : l'action publique face aux nouvelles géographies des modes de vie, Labo/service de l'auteur, Ville service, Pays service., Dec 2011, Lyon, France. 2 p. hal-01191119

HAL Id: hal-01191119

<https://hal.science/hal-01191119>

Submitted on 1 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Colloque « Politiques d'accueil et mobilité dans les territoires ruraux : l'action publique face aux nouvelles géographies des modes de vie », Lyon 8-9 décembre 2011

Thème 6 : Ingénierie territoriale et politiques d'accueil

Remettre en cause quelques évidences sur l'accueil et les mobilités dans les territoires ruraux. Rapport d'étonnement de chercheurs.

Sylvie Lardon*, INRA & AgroParisTech, UMR Métafort
Emilie Jamet*, INRA & AgroParisTech, UMR Métafort
Marie-Anne Lenain* VetAgroSup, UMR Métafort & Ceramac
et al.

Les territoires ruraux se recomposent sous l'effet de la transformation des modes de vie, de l'émergence de nouvelles activités et de l'évolution des politiques publiques. Ces transformations à la fois sociales et spatiales se traduisent, entre autres, par un accroissement de la mobilité, l'apparition de nouvelles temporalités et de nouvelles exigences en matière de qualité du cadre de vie. Dans le cadre de ces dynamiques, de nouveaux rapports s'établissent entre les fonctions productives, résidentielles, récréatives et de conservation des territoires ruraux, qui modifient les interactions entre les activités. Les politiques publiques prennent acte de ces transformations qui touchent en profondeur l'ensemble de la société française. Depuis la loi Voynet (1999) jusqu'aux lois du Grenelle et celles sur les réformes des collectivités territoriales, on assiste à la modification des processus d'organisation des acteurs et des institutions, plus largement des modalités de gouvernance dans les territoires, qui influent sur l'élaboration des politiques publiques et leur évaluation et par là même sur l'émergence de nouveaux modèles de développement des territoires ruraux.

Ces nouveaux modèles procèdent, à notre sens, d'une triple rupture dans les dynamiques de développement : celle du regard porté sur les territoires, celle des dynamiques en cours dans ces territoires et celle relative aux leviers d'actions. Nous proposons de commencer par lever quelques évidences ou idées reçues pour mieux comprendre les dynamiques en cours et accompagner les acteurs du changement.

1. Mobilité *versus* Rétention

Dans sa thèse sur le rôle des parcours migratoires des jeunes et jeunes adultes dans le développement des territoires ruraux, Emilie Jamet met en avant l'importance de la mobilité pour la prise de conscience de faire partie d'un territoire. Quitter un endroit peut être l'opportunité de mieux y revenir. L'élargissement des réseaux permis par le départ peuvent alors être mis au service de projets sur le territoire d'origine. En nous appuyant sur des cas empiriques en France et au Québec, nous montrerons comment des politiques de mobilités en accompagnement des politiques d'accueil peuvent contribuer au développement des territoires ruraux.

2. Animation territoriale *versus* Construction d'offre d'activités

Dans sa thèse sur la création de très petites entreprises inventive, et lors de recherches menées dans le cadre du PSDR CreActE, Marie-Anne Lenain nous montre qu'au-delà de ses résultats concrets en matière d'emploi, parfois très limités, la construction d'offres d'activités est très intéressante pour ses effets collatéraux sur le territoire. Toute la démarche mise en œuvre pour créer l'offre est précieuse car elle fait se rencontrer les acteurs et les place dans un état d'esprit propice à l'accueil et au soutien d'initiatives parfois originales. Cet apport n'est jamais mesuré. Pourtant, c'est dans les marges de l'économie traditionnelle, avec des activités parfois surprenantes, que les ressources territoriales peuvent être valorisées. Pour profiter de cet effet dynamisant, il faut vraiment que les professionnels du développement se placent comme des animateurs de territoire, et pas seulement comme des techniciens gestionnaires de projets.

3. Projet d'appels *versus* appel à projets

Dans les travaux menés lors des recherches évaluatives de la DATAR sur les pôles d'excellence rurale (PER), nous avons montré que le dispositif d'appel à projets, mettant en compétition les territoires pour faire reconnaître leur excellence n'a pas fonctionné comme attendu par les politiques (Lardon *et al.*, 2011). En effet, les activités des territoires ruraux devaient passer d'une économie productive à une économie résidentielle, l'action publique

Colloque « Politiques d'accueil et mobilité dans les territoires ruraux : l'action publique face aux nouvelles géographies des modes de vie », Lyon 8-9 décembre 2011

devait quitter la méthodologie de l'organisation pour celle de l'investissement. Les politiques d'aménagement des territoires devaient évoluer ainsi d'un principe de compétitivité polarisée à celui d'une excellence diffuse. Ce que l'on a vu émerger, c'est une diversité de formes d'organisation des PER, garante d'une diversité de leviers d'action pour le développement des territoires ruraux, mais où l'on ne faisait pas l'économie de dynamiques de production, telles que dans les PER « Bio-ressources ». Si la labellisation prônait les investissements, ce sont bien les territoires qui possédaient une ingénierie territoriale qui ont pu les mobiliser et les transformer en potentiel de développement, tels que dans certains pays ou PNR. Enfin, les nouvelles modalités d'action n'ont été ni polarisées ni diffuses, puisqu'elles ont montré la capacité de coordination des acteurs tout au long de la chaîne d'ingénierie territoriale et en particulier l'émergence des communautés de communes comme acteurs structurants. Les territoires porteurs de PER qui ont « réussi » ont su transformer l'appel à projets en un projet de territoire bousculant les hiérarchies établies et innovant dans la mise en œuvre des actions. Les politiques feraient peut-être mieux de répondre aux appels des territoires de projets plutôt que de lancer des appels à projets pour les territoires !

Puissent ces quelques idées reçues battues en brèche renouveler le regard des chercheurs sur les politiques d'accueil et de mobilité dans les territoires ruraux et apporter quelques idées nouvelles aux acteurs de l'ingénierie territoriale !